

« Les Prevost des Marchans et Eschevins de la ville de Lyon à M^e Claude Pecoil, receveur des deniers communs, dons et octroys de ladicte ville et communauté de Lyon. Nous vous mandons des deniers de vostre charge vous payez et deslivrez comptant à François de Masso, maistre imprimeur de ceste ville, *la somme de deux cens six livres tz.* que nous luy avons ordonné pour avoir desdié au Consulat le dessein et description faite de ceste ville de Lyon et des paysages autour d'icelle, qui a esté fait par le sieur Maupin, voyer de ladicte ville. Et rapportant le presan mandement et quittance sur ce suffizante de ladicte somme de deux cens six livres, elle sera passee et allouee en la despence de vos comptes par tout ou besoing sera ; prians tous ceux quil appartiendra ainsy le faire sans difficulté. Fait au Consulat, par Nous François de Baillon, chevalier, comte de La Salle, baron de Josn, seigneur de Saillans et autres places, capitaine lieutenant de la compagnie d'Ordonnance de Monsieur le comte de Montrevel, prevost des marchans, Louis Dugas, seigneur de Bois Saint Just, conseiller du Roy, esleu en leslection de Lyonnois, Hugues André, sieur de Fromente, Marc Anthoine Mazenod, bourgeois, et Charles Rougier, escuyer, conseiller du Roy en la senechaussee et siege présidial de ladicte ville, eschevins susdicts, le vingt sixiesme jour d'aoust MVI^e cinquante neuf.

« LA SALLE, DUGAS, HEUGUES ANDRE, MAZENOD, ROUGIER. Par lesdits sieurs : DEMOULCEAU. »

« Fut present ledict sieur François de Masso, cy devant nommé, de gré confesse avoir heu et receu peult avant ces presentes, es bonnes especes ayant cours, de M^e Claude Pecoil, recepveur des deniers communs, dons et octroys de